

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie
 MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE
 L'EDUCATION CIVIQUE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
 SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
 ET DE LA MAINTENANCE
 SERVICE DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work - Fatherland
 MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS
 AND CIVIC EDUCATION
 SECRETARIAT GENERAL
 DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS
 SUB-DEPARTMENT OF BUDGET,
 EQUIPMENT AND MAINTENANCE
 SERVICE OF CONTRACTS

DECISION N° 034/D/MINJEC/SG/DAG/SDBMM/SM/2025 DU 06 MAI 2025,

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION
 N°04/DC/MINJEC/CIPM/2025 DU 24 MARS 2025 EN VUE DE L'EQUIPEMENT DES ANTENNES
 DEPARTEMENTALES EN STATIONS FIXES DE PRODUCTION DE LA CARTE JEUNE BIOMETRIQUE.

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE,

Vu la Constitution ;
 Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
 Vu la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
 Vu la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
 Vu le décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
 Vu le décret N°2012/565 du 28 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
 Vu le décret N°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
 Vu la circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instruction relative à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;

Considérant l'avis de Demande de Cotation N°04/DC/MINJEC/CIPM/2025 DU 24 MARS 2025 en vue de l'Equipement des antennes Départementales en Stations Fixes de Production de la Carte Jeune Biométrique ;

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés ;

DECIDE :

Article 1^{er} L'entreprise ci-après retenue est déclarée adjudicataire de la lettre-commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert sus visé :

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE ADRESSE	RESULTAT EVALUATION	OBSERVATIONS	MONTANT TTC (EN FCFA)	CONCLUSION
GPMT EAMSY GROUP SARL&ETS NGONG ET FRERES B.P: Ydé. Tél : 695 99 06 89	Qualifiée	Offre conforme pour l'essentiel	39 852 790	Retenue

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-
 Yaoundé, le 06 MAI 2025

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINJEC
- Intéressé
- Affichage
- Archives/Chrono

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE
 ET DE L'EDUCATION CIVIQUE
 Maître d'Ouvrage



Houmounouma Toutsou